**Service Post-Graduation**

**Dossier à Fournir pour la Demande d’attestation provisoire de succèsde Doctorat en Sciences**

Après la soutenance, le candidat doit d’apporter les corrections demandées par les membres du jury. Il faut valider ces corrections par son directeur de thèse puis par le président du jury

 Le dossier doit être composédes pièces suivantes :

* 4CD ROM (PDF) ;
* 3 Copie de thèse de doctorat corrigée,
* Copie original du PV de délibération ;
* L’original dulevée des réserves (Annexe N°6) Signé par Le Président du Jury;
* Quitus de la Bibliothèque Centrale ;
* Quitus de la Bibliothèque de la faculté des hydrocarbures et de la chimie ;
* L’original de l’attestation de dépôt de la /les publication(s) scientifique(s) ;
* L’original de l’attestationde dépôt de la thèse de doctorat ;
* Un extrait de naissance de l’intéressé (e) ;